



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 7343

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'insuffisance de l'offre hospitalière d'urgence dans le Valenciennois. D'informations rendues publiques par les organisations syndicales, et de cas quelquefois dramatiques qu'il a eu à connaître, il ressort en effet que les infrastructures actuelles, rendues inopérantes faute de places, imposent des transferts sur d'autres centres y compris en Belgique. Avec tout ce que cela suppose de difficultés supplémentaires et coûts financiers pour les personnes et pour les familles concernées. Faute d'être prise en compte, cette situation menace de se dégrader encore, pénalisant quotidiennement davantage les personnels et les usagers. Il lui demande les dispositions que le gouvernement entend prendre pour remédier à ces difficultés.

Texte de la réponse

L'arrondissement de Valenciennes implanté sur l'ex-bassin minier comporte deux établissements autorisés à l'accueil des urgences, pour une population de 350 000 habitants : un service d'accueil des urgences (SAU) au centre hospitalier de Valenciennes et une unité de proximité, d'accueil, de traitement et d'orientation des urgences (UPATO) au centre hospitalier de Denain. Le nombre de passages dans le service d'urgence du centre hospitalier de Valenciennes a fortement progressé de 40 000 passages en 1998, il en a enregistré 50 000 en 2001, dont 46,6 % ont été suivis d'une hospitalisation. Cette augmentation est à rapprocher d'un désengagement de la médecine de ville pour assurer la permanence des soins. Pour la période 1998-2001, l'agence régionale de l'hospitalisation a accompagné cette augmentation d'activité par la création de 5 postes médicaux supplémentaires, pour un effectif total en 2002 de 13 postes, et de 21 nouveaux postes de personnel soignant à temps plein, pour un effectif total de près de 79 postes, soit un renforcement d'environ 40 % du personnel médical et de 30 % du personnel soignant. Dans le cadre de son plan directeur, l'établissement envisage une restructuration complète des locaux du SAU, afin de les adapter à son activité. Le service d'urgence du centre hospitalier de Denain a enregistré environ 20 000 passages en 2001 avec un taux d'hospitalisation de l'ordre de 27 %. Depuis 1998, ce nombre de passages est relativement stable. Pour répondre à ses missions, ce service dispose de 5 médecins et de 20 postes de personnel soignant à temps plein. Pour faire face à l'augmentation, de l'ordre de 7 %, du nombre de passages dans les services d'urgence de la région, observée ces dernières années, notamment au centre hospitalier de Valenciennes, l'agence régionale de l'hospitalisation a donné l'autorisation à un établissement privé, la clinique Vauban, implantée sur la ville de Valenciennes, d'ouvrir une UPATO supplémentaire. Ce nouveau service d'urgence a ouvert ses portes en octobre 2002 et devrait améliorer le service rendu à la population. L'agence régionale de l'hospitalisation du Nord-Pas-de-Calais a réalisé un effort important pour renforcer les services d'urgence de la région. Sur la période 1998-2002, 120 postes médicaux environ ont été créés, soit une progression de 45 % par rapport à l'effectif initial. Sur la même période 200 postes de personnels soignants non médicaux ont été créés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7343

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4428

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1664